



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Nancy, le jeudi 10 mars 2022

## Les décisions de la commission permanente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

La commission permanente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en présentiel le lundi 7 mars 2022. Voici les principales décisions.

### **[SOLIDARITES] [AUTONOMIE]**

#### **Déploiement de l'allocation à la vie partagée - 50 625 € attribués à l'ADAPA**

Le Département de Meurthe-et-Moselle porte une ambitieuse politique de développement de l'habitat inclusif, dans une logique de diversification de l'offre d'habitat proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap sur son territoire, plus inclusive et adaptée aux envies de chacun. Une nouvelle prestation relevant de l'aide sociale départementale intitulée « Aide à la Vie Partagée (AVP) a été créée afin de favoriser le développement des habitats inclusifs. Dans ce cadre, une nouvelle convention est signée entre le Département et l'ADAPA (Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées) qui gère le dispositif Relais Auton'Home et ses trois habitats inclusifs permettant une alternative entre l'hospitalisation et le domicile "traditionnel", individuel. L'ADAPA est une structure d'aide à domicile du sud meurthe-et-mosellan. Ses 5 agences viennent en aide à près de 2 500 personnes.

### **[EDUCATION] [PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS]**

#### **Nouvelle sectorisation des collèges publics du sud-ouest de la Métropole du Grand Nancy**

Depuis 2004, le Département de Meurthe-et-Moselle définit la sectorisation des collèges publics. Elle est graduellement révisée compte tenu des évolutions démographiques, des travaux de restructuration des établissements dans le cadre de la politique Collèges Nouvelles Générations, des évolutions de la carte des collèges, et des évolutions législatives. Dans ce cadre, trois bâtiments neufs et innovants ont vu le jour sur ce territoire : le collège Simone de Beauvoir à Vandœuvre-lès-Nancy et le collège Georges Chepfer à Villers-lès-Nancy, tous deux inaugurés en septembre 2019 ; et le collège « ARTEM » à Nancy, qui sera livré au premier semestre 2022. L'ouverture du collège « ARTEM » et la fermeture du collège

Louis Armand à Nancy engendrent une nouvelle sectorisation des collèges sur un large périmètre.

#### **[EDUCATION] [EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS]**

##### **105 000 € alloués pour équiper les collèges publics**

Des subventions pour l'équipement en mobilier et matériel de 12 collèges publics meurthe-et-mosellans ont été attribuées, à hauteur de 105 000 €.

#### **[TERRITOIRE ET CITOYENNETE] [HAUT DEBIT]**

##### **385 520 € destinés au financement de solutions d'accès à internet à haut débit attribués au Département**

Dans le cadre du volet inclusion numérique, l'Etat subventionne, en partie, toute solution d'accès à internet haut débit pour les habitants situés en zone blanche. Le Département qui a couvert les zones blanches par le WifiMax a financé l'acquisition et l'installation des antennes WifiMax chez les particuliers. Le montant cumulé de la subvention au titre de la composante inclusion numérique s'élève ainsi à 385 520 € attribués au Département.

#### **[TERRITOIRE ET CITOYENNETE] [NOUVELLES MOBILITES]**

##### **2 M€ d'investissement pour le développement des mobilités douces**

Conscient de la nécessité de disposer d'un réseau d'infrastructures cyclables sécurisées pour faire décoller la pratique, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a adopté un nouveau dispositif d'aides financières, par délibération du 25 mai 2021, pour accompagner les EPCI compétents en matière d'organisation de la mobilité et les communes compétentes en matière de voirie. A ce titre, le Département subventionne à hauteur de 165 000 € la Communauté de communes de Moselle et Madon pour l'étude de faisabilité (15 000 €) et les travaux d'aménagement de la liaison cyclable entre Maron et Neuves-Maisons (150 000 €).

Le Département de Meurthe-et-Moselle poursuit ses investissements en faveur des mobilités douces pour finaliser les grands axes d'itinérance (V50-V52-V56) sur son territoire. Il s'est engagé à prendre la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des travaux d'aménagement en deux tranches de la V52 entre Laneuveville-devant-Nancy et Bauzemont, en partenariat avec la Métropole du Grand Nancy, les communautés de communes des Pays du Sel et du Vermois, du Pays du Sânon et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, compétents en matière de mobilité durable. A ce titre, le financement de la 1<sup>ère</sup> tranche s'élève à 1,438 M€ pour le Département. L'Etat et la Région financent également ce projet.

##### **Plus de 1,2 M€ en appui aux projets locaux**

##### **152 694 € pour le Territoire de Briey**

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 152 694 € qui seront attribués pour des aides au fonctionnement aux structures locales (87 269€) ; pour accompagner deux communes fragiles (15 425 €) et pour accorder des aides à l'investissement à un projet local d'aménagement d'une salle socioculturelle et de sanitaire PMR à Jouaville (50 000 €).

##### **576 096 € pour le Territoire Terres de Lorraine**

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 576 096 € qui seront attribués pour des aides au fonctionnement à 14 structures locales (43 200 €) ; pour accompagner une commune fragile (7 896 €) ; et pour accorder des aides à l'investissement à trois projets locaux (525 000 €) dont des travaux de réhabilitation globale à la résidence autonomie A. Picquot à Toul à hauteur de 200 000 €.

**495 979 € pour le Territoire Val de Lorraine**

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 495 979 € qui seront attribués pour des aides au fonctionnement aux structures locales (359 055 €) ; et pour accorder des aides à l'investissement à huit projets locaux (136 924 €) dont 61 074 € consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments de l'école et le périscolaire de Chambley Bussières.

**68 375 € pour le Territoire du Lunévillois**

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 68 375 €, pour attribuer des aides au fonctionnement à 15 structures locales (68 375 €) dont 38 400 € alloués à la fédération départementale des foyers ruraux 54 à Bouxières-aux-Chênes.